



## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/19

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de Sainte Flaive-des-Loups et la Communauté de communes du Pays des Achards - Centre bourg**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune de **SAINTE FLAIVE DES LOUPS**, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain et de densification – ilot centre-bourg,
- **MANDATE** le Directeur Général à procéder, en tant que de besoin, à la mise au point technique de cet avenant,

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé